

tendant à l'adoption d'une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'elle a prononcé lors de l'ouverture de la session.—(*Deuxième jour de la reprise du débat*).

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement): Honorables sénateurs, cet article à l'ordre du jour est inscrit en mon nom. Mais je céderai volontiers mon tour à ceux qui souhaitent intervenir sur cette motion d'Adresse en réponse au discours du Trône. Je n'ai certes pas l'intention de retarder ce débat, étant donné que l'article en question est inscrit en mon nom. Je veux uniquement donner la chance à tous ceux qui souhaitent intervenir.

(Le débat est reporté.)

LA DÉFENSE NATIONALE

INSTITUTION D'UN COMITÉ SPÉCIAL

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Hicks, appuyée par l'honorable sénateur Molgat:

Qu'un comité spécial du Sénat soit institué pour entendre et examiner des témoignages formulés relativement à la question suivante portant sur la défense nationale, notamment les forces terrestres du Canada, y compris le commandement de la force mobile ainsi qu'à d'autres questions que le Sénat peut lui déférer de temps à autre;

Que, nonobstant l'article 66 du Règlement, le comité spécial soit formé des honorables sénateurs Balfour, Bonnell, Buckwold, Doyle, Gigantès, Hicks, Lewis, MacEachen (ou Frith), Marshall, McElman, Molgat, Molson, Murray (ou Doody) et Roblin et que quatre membres constituent un quorum;

Que le comité soit autorisé à convoquer des personnes, à exiger la production de documents et pièces, à interroger des témoins, à faire rapport selon les besoins, à faire imprimer au jour le jour les documents et les témoignages qu'il juge à propos;

Que les témoignages entendus et les documents reçus sur le sujet durant le trente-troisième Parlement soient déférés au comité; et

Que le comité présente son rapport au Sénat au plus tard le 31 mars 1989.

L'honorable William J. Petten: Honorables sénateurs, le sénateur Frith a accepté de céder la parole au sénateur Doyle.

L'honorable Richard J. Doyle: Honorables sénateurs, vous vous souviendrez que le sénateur Hicks désirait sincèrement que nous remettions rapidement sur pied le comité sénatorial spécial de la défense nationale pour lui permettre de terminer son rapport sur les forces terrestres. Je rappelle aux sénateurs que ce comité a commencé ses travaux sous la direction du sénateur Lafond et que le sénateur Hicks a pris la relève avec grand enthousiasme.

● (1510)

D'énormes progrès ont été accomplis. Le chapitre du rapport sur la Force mobile vient d'être achevé. Il faudra que le comité l'examine avant qu'on en entreprenne la traduction qui constituera l'étape suivante. Ce serait dommage pour les mem-

[Le sénateur Doody.]

bres du comité qu'on retarde cette affaire jusqu'à la reprise au début de la nouvelle année. Nous souhaitons que cette tâche soit accomplie afin que nous puissions nous en tenir à la date promise par le sénateur Hicks pour le dépôt de notre rapport au Sénat, c'est-à-dire le 31 mars 1989.

Au nom du sénateur Hicks et des membres du comité, je prie les sénateurs d'approuver cette motion.

(La motion est adoptée.)

L'UNION INTERPARLEMENTAIRE

LA QUATRE-VINGTIÈME CONFÉRENCE À SOFIA. EN BULGARIE— AJOURNEMENT DU DÉBAT

L'honorable Nathan Nurgitz demande la parole, en conformité de l'avis du 20 décembre 1988:

Qu'il attirera l'attention du Sénat sur la quatre-vingtième Conférence interparlementaire tenue à Sofia, en Bulgarie, du 19 au 24 septembre 1988.

—Honorables sénateurs, je suis ravi de présenter le rapport de la quatre-vingtième Conférence interparlementaire tenue à Sofia, en Bulgarie, du 19 au 24 septembre 1988. Je demande le consentement du Sénat pour déposer le rapport de cette conférence. Je m'abstiendrai de demander l'autorisation d'annexer ce rapport aux délibérations d'aujourd'hui, car le document sera distribué à tous les membres de l'Union interparlementaire et mis à la disposition de l'ensemble des sénateurs.

Son Honneur le Président: Est-ce d'accord, honorables sénateurs?

Des voix: D'accord.

(Le rapport est déposé.)

Le sénateur Nurgitz: Chacun sait que l'Union interparlementaire a principalement pour objet de promouvoir la paix et la coopération internationale en conformité avec les objectifs des Nations Unies. A l'heure actuelle, 110 pays en font partie. En 1989, on célébrera le centenaire de l'UIP par des événements spéciaux prévus lors de ses deux conférences ordinaires.

Chaque conférence est précédée par une réunion des pays du bloc occidental, les «douze et plus», en vue de mettre au point autant que possible des positions communes à l'égard des questions figurant à l'ordre du jour de la conférence. Quand celle-ci doit avoir lieu dans un pays du bloc soviétique, les douze et plus se réunissent habituellement ailleurs. En compagnie du sénateur Neiman, j'ai assisté à la réunion d'Oslo, capitale de la Norvège, pays du président des douze et plus.

Nous y avons entre autres débattu la proposition de tenir en mai 1989 à Bucarest, dans le cadre de l'Union interparlementaire, une réunion des signataires de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. L'Allemagne fédérale a soulevé la question de la situation qui règne en Roumanie, où les libertés civiles de certaines minorités sont bafouées et où les autorités entendent détruire des villages entiers dont la population sera forcée de déménager.

Après avoir discuté de diverses mesures à prendre, dont l'émission d'une protestation contre les atteintes graves aux droits de la personne, les douze et plus ont décidé de ne pas émettre de protestation mais de demander que la réunion soit reportée, de manière à exprimer les inquiétudes que leur